



DÉCISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

RÉF: AB/EG

N° 001305

Tarifs billetterie 2025
Pass Culture - régie de
recette "Billetterie et
divers"

Publié le :

29 septembre 2025

Vu, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant, que la ville d'Apt organise, dans le cadre de sa politique de développement de l'Éducation Artistique et Culturelle, des événements à destination des élèves du primaire et du secondaire de sa saison culturelle, une biennale « Danse » à la salle des fêtes d'Apt,

Considérant, la nécessité de proposer des tarifs dédiés dans le « Pass Culture »,

DÉCIDE

Article 1° -

La mise en place des tarifs « Pass Culture » à compter du 11 août 2025 pour les spectacles organisés à la salle des fêtes d'Apt :

- Pass culture collectif : 5 € / élève / spectacle
- Pass culture individuel Prem's : 10 €
- Pass culture individuel Prévente : 20 €
- Pass culture individuel Plein tarif : 25 €

Article 2° -

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à Apt, le 06/08/2025

Véronique ARNAUD-DELOY
Maire d'Apt



Par délégation du Maire
Jean AILLAUD
Premier adjoint